

ARRETE N° 27/2021

Le Maire de la Commune de TRAENHEIM

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et R225

VU le Code des Communes et notamment les articles L131 - L131.1 - L131.2 - L131.3 - L131.4 et L131.13,

VU le Livre 1 de l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière approuvé par arrêté du 15 juillet 1974,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de la **Randonnée cycliste "Randonnées Mossig-Vignoble"**,

A R R E T E

Article 1 : Par suite du déroulement de cette manifestation la circulation et le stationnement de tous les véhicules risquent d'être perturbés le **dimanche 29 août 2021 : route du Vin de l'entrée du village côté Westhoffen à la sortie du village côté Balbronn.**

Article 2 : Pendant la durée de la manifestation, la circulation pourra s'effectuer, avec l'autorisation des signaleurs dans le sens de la course,

Article 3 : La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue par l'organisateur et les signaleurs, afin de rappeler ces prescriptions temporaires,

Article 4 : Les panneaux de signalisation seront mis en place et retirés par l'Association CCW de Wasselonne, sous contrôle et suivant instructions de la Direction Départementale de l'Équipement - Subdivision de Wasselonne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Bridage de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Monsieur le Responsable de la CTBR
- Monsieur le Responsable du Réseau 67
- Monsieur Le Président du CCW de Wasselonne

Arrêté certifié exécutoire en vertu de sa transmission
et de son affichage le 10 août 2021

Fait à Traenheim le 10 août 2021

Le Maire :
Gérard STROHMENGER

